

Point de vue Environnement

N° 9 – Mai 2001

Gagny Environnement 18 rue de Collines 93220 Gagny ☎ 01 43 81 10 92. Email gagnyenv@club-internet.fr

Sommaire

- 1 – Editorial : Points Noirs
- 2 – Promenade au BAUSSAY
- 3 – Alerte aux nuisances aériennes
- 4 – Audience au T.A. de Paris
- 5 – Sainte-Foy en appel
- 6 – Nettoyage des Tags
- 7 – Centre d'apport volontaire des déchets

1 – Editorial : Points Noirs

Dans "Point de Vue Environnement N° 7", nous vous indiquons que dans le cadre d'une étude financée par le conseil régional, nous avons pu faire enregistrer la mesure du bruit ferroviaire au niveau de cinq habitations choisies par Gagny Environnement avec l'accord des occupants. Nous venons de recevoir le rapport de C3E, Conseil Expertises Etudes en Environnement, qui relate cette campagne de mesures et indique les résultats. Nous sommes heureux de pouvoir ainsi vous communiquer la partie extraite de ce rapport concernant Gagny dans le document joint en annexe.

Vous y trouverez les conditions de la campagne de mesures, les résultats, l'analyse des résultats. Le rapport qui a pour objet d'apprécier l'impact acoustique du TGV Est sur l'environnement, permet notamment de connaître le bruit des trains dans la situation actuelle et de comparer les valeurs mesurées avec celles prévues par la réglementation. Il permet d'apporter des informations plus précises sur un problème qui existe à Gagny depuis des dizaines d'années et qui semble ne plus intéresser personne tant il est intégré dans le quotidien de la vie à Gagny. Même les victimes qui supportent les nuisances semblent admettre la situation qui pourtant, se dégrade progressivement avec l'augmentation constante du trafic.

Sans attendre le passage du TGV Est, ce rapport confirme que plusieurs quartiers de Gagny comprenant une densité d'habitat importante sont situés dans des zones de bruits où les niveaux de gêne sonore dépassent largement les niveaux réglementaires considérés comme admissibles. Cette observation confirme s'il en était encore besoin, que ces quartiers font parti des 300 "points noirs" recensés ou non en France, existants le long des voies de transport bruyantes.

Dès 1994 lors de l'enquête publique TGV, puis en mars 1998 déjà, nous signalions la présence d'un point noir de pollution sonore au pont métallique ferroviaire de la gare de Gagny, à l'occasion d'une enquête sur les cent sites les plus pollués en Ile de France. L'article paraissait dans "Le Parisien" du 10 et 11 avril 1999. Bien que confirmé par une lettre de l'association du 20 mai 1999, dont copie avait été adressée à M. le Maire, nous n'avons reçu aucune réponse de la commune visant à nous informer

des démarches qu'elle aurait entreprises pour résoudre ce problème.

Pourtant la résorption de tels points noirs est prévue par la loi N° 92-1444 du 31 décembre 1992 (art. 15) relative à la lutte contre le bruit. En application de ses dispositions, le ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement et celui de l'Equipement, des Transports et du Logement ont présenté, lors du Conseil des ministres du 10 novembre 1999, une communication sur la résorption des points noirs de bruit dus aux transports terrestres. Cette communication précisait notamment :

« Les préfets auront à recenser les zones fortement exposées au bruit des infrastructures de tous les réseaux, en collaboration avec les collectivités locales intéressées, la SNCF, et RFF, et à déterminer, pour le réseau des routes nationales et des voies ferrées, la liste des points noirs de bruit devant faire l'objet d'un rattrapage. Ce recensement sera rendu public. (Sauf oubli, il ne semble pas que nous en ayons eu connaissance).

Le programme de rattrapage, engagé dès l'an 2000 (AH BON !), portera en priorité sur la protection des habitations exposées à des nuisances sonores nocturnes excessives (comme à Gagny) et des bâtiments publics sensibles (écoles, crèches, hôpitaux ...). Ce programme associera les murs antibruit et l'isolation de façade des bâtiments.

L'Etat proposera aux régions et aux collectivités intéressées de participer à ce programme de résorption, notamment dans le cadre des contrats de plan Etat-Régions et des contrats d'agglomérations (Comm. en Conseil des ministres, 10 nov. 1999). »

Dès lors, les questions se posent de savoir si les points noirs de Gagny ont été pris en compte dans le programme de rattrapage, si Gagny figure bien sur la liste établie par M. le Préfet, si la demande a bien été prise en compte dans le contrat de plan ? Nous allons nous employer à répondre à ces questions et à y faire remédier dans la négative.

En conclusion, il semble bien que Gagny devrait pouvoir bénéficier du programme de rattrapage.

Des moyens techniques ou un nouveau pont pour supprimer le point noir du pont métallique de la gare, la mise en place de murs antibruit au niveau de la rue Laennec, de la cité Jean Moulin et rue Jean Jaurès ; un mur antibruit ou la couverture des voies au niveau du quartier Jean Bouin; la diminution du niveau des annonces du passage des trains au niveau de la rue Clémenceau, ramèneraient à Gagny les nuisances sonores ferroviaires à des niveaux admissibles.

Henri Druesne

Président

2 - Promenade au BAUSSAY

L'ANCA (Amis Naturalistes des Coteaux d'Avron) organise une promenade découverte des espaces naturels des coteaux du BAUSSAY à Chelles avec la participation de Gagny Environnement.

En dehors de l'intérêt du site qui couvre une ZNIEFF et plusieurs biotopes, vous pourrez y découvrir des alisiers de Fontainebleau (espèce protégée) et différentes orchidées.

**Rendez-vous
samedi 19 mai 2001 à 14 h
à la gare de Chenay-Gagny.
retour vers 18 h.**

Le circuit longe la carrière de l'Est sans y pénétrer.

Mettez des chaussures confortables et des vêtements en fonction du temps ?

Les enfants accompagnés peuvent venir. Bien que la promenade soit sans danger, il est précisé que chacun assurera sa propre sécurité. Il n'est pas prévu d'assurance des personnes par les associations

3 – ALERTE aux nuisances aériennes

CONTRE

La loi scandaleuse sur les vols de nuits
Les nouveaux couloirs aériens en Ile de France

La pollution atmosphérique aérienne
POUR

Une limitation du trafic sur tous les
aéroports d'Ile de France

VENEZ MANIFESTER

Dimanche 20 mai 2001 à 14 h 30

**PARIS Champ de Mars
(place Jacques Rueff)**

Départ du cortège : 14 h 30 place Jacques Rueff (RER C Champ de Mars-Tour Eiffel / Métro Ecole Militaire)

Trajet : av. de la Bourdonnais – av. de la Motte-Piquet – av de Suffren – quai Branly – Av. de la Bourdonnais

Arrivée : place Jacques Rueff – Intervention des élus et des responsables d'associations.

Pour toute information complémentaire ,
contacter : D. THIEBAUT 06 84 83 36 85 -
J-Y. POUTIERS 01 64 56 20 96

Coordinateur : IDFEnv.

4 - Audience au T.A. de Paris

Nous étions présents le 11 mai 2001, à l'audience du tribunal administratif de Paris pour entendre les conclusions du commissaire du gouvernement sur deux de nos requêtes. Elles nous permettent d'être raisonnablement optimistes sur le sens des jugements qui devraient être rendus sous un mois environ.

La première concernait l'autorisation de coupe et abattage sur la carrière de l'Est, la seconde une demande d'annulation de permis de construire d'un bâtiment d'activités en zone pavillonnaire avenue de Bordeaux à Gagny.

5 – Sainte-Foy en appel

Le 8 janvier 2001, la commune a interjeter appel du jugement du 7 novembre 2000, annulant le permis de construire qu'elle avait délivré au Groupe St-Germain le 26 août 1998, sur un terrain sis avenue Sainte-Foy.

Gagny Environnement a déposé son mémoire en défense le 15 mars 2001 auprès la cour d'appel de Paris.

6.- Nettoyage des tags.

Excellente initiative de la commune de nettoyer les tags sur les portes et clôtures des particuliers, qui contribuera à rendre la ville plus propre. Bravo ! Mais ne faudrait-il pas faire respecter les dimensions réglementaires de clôtures définies par le POS et faire dresser procès-verbal en cas d'infraction ? Les surfaces offertes aux tagueurs seraient moins importantes et les tags réduits d'autant.

7 - Centre d'apport volontaire et de valorisation des déchets

Un seul mot : Bravo !

Une remarque : Il faudra bien un jour mettre en place le tri sélectif au porte à porte. Alors quand ?

**Communiquez vos adresses électroniques
à l'association.**

**Vous recevrez les informations en priorité :
gagnyenv@club-internet.fr**